

Concernant le poste «sport» voici quelques informations :

Ce qui compte c'est la sécurité. Comme les années passées une sacoche d'intervention est prête dans la salle de gym.

Les candidats déclarent en écrit qu'ils se sentent physiquement et psychologiquement capables d'effectuer la procédure de candidature.

Ce sont les candidats qui choisissent s'ils souhaitent interrompre la procédure. Le responsable du jour du poste « sport » peut exclure des candidats en cas d'antécédents médicaux, si des conséquences médicales venaient à découler et si les candidats souhaitaient poursuivre le test sportif.

Au cas où le candidat présente une dispense pour le test sportif, la procédure de candidature ne peut pas être résumée cette année. Le candidat est libre de postuler de nouveau l'année suivante.